



Mairie de Messein
PROTOCOLE SANITAIRE PÉRISCOLAIRE
Document applicable à partir du 1^{er} septembre 2020

Tous les enfants rentreront à l'école le mardi 1^{er} septembre 2020.

La municipalité a mis en place un protocole sanitaire qui assure la protection et la sécurité des enfants accueillis et des personnels travaillant au périscolaire.

Gestes barrières qui seront appliqués :

Lavage des mains à l'arrivée et au départ des enfants
Port du masque obligatoire pour tous les adultes présents dans les locaux du périscolaire
Désinfection des locaux tous les jours

1 - Garderie du matin de 7h30 à 8h20

- * Accueil au niveau du périscolaire comme habituellement.
- * Port du masque obligatoire pour les adultes accompagnant les enfants, un seul adulte par enfant.
- * Lavage des mains de l'enfant avant de rentrer dans la salle de garderie par le parent accompagnant.
- * Possibilité de jeux individuels qui seront installés sur les tables avant l'arrivée des enfants.
- * Accueil de tous les enfants dans la grande salle du rez-de-chaussée.
- * Lavage des mains avant de se rendre dans la cours de récréation à 8h20.

2 - Cantine de 12h00 à 13h20

- * Prise en charge des enfants :
 - ☀ de la PS à la GS : prise en charge en face de leurs classes par les animatrices,
 - ☀ du CP au CM2 : prise en charge par le personnel du périscolaire sous le préau
- * Lavage des mains avant de passer à table.
- * Lavage des mains de l'enfant à la fin du repas avant de se rendre dans la cours de récréation.
- * Répartition dans les réfectoires :
 - ☀ de la PS à la GS : petite salle du réfectoire,
 - ☀ du CP au CM2 : grande salle du réfectoire.

En cas de forte affluence, les enfants du CM2 pourront manger dans la petite salle du réfectoire en respectant les gestes barrières.

Mairie de Messein
PROTOCOLE SANITAIRE PÉRISCOLAIRE
Document applicable à partir du 1^{er} Septembre 2020

3 - Garderie du soir de 16h00 à 18h30

- * Prise en charge des enfants :
 - ☀ de la PS à la GS : prise en charge en face de leurs classes par les animatrices,
 - ☀ du CP au CM2 : prise en charge par le personnel du périscolaire sous le préau
- * Lavage des mains
- * En fonction de la météo soit jeux en extérieur soit regroupement dans les 2 salles de garderie.
- * Lavage des mains de l'enfant au moment de son départ par le parent dans les sanitaires du périscolaire.

4 - Inscriptions

Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la mairie ou sur demande à l'adresse suivante : aurore.mourot@free.fr.

D. LAGRANGE
Maire de Messein



C. WEIGERDING
Adjointe à la jeunesse

